

L'an deux mil vingt, le trente septembre à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de la commune, nécessaire eu égard au classement en zone rouge du département et à l'impossibilité dans la salle habituelle d'assurer la nécessaire distanciation physique, sous la présidence de Mme FOURNIER Clotilde, Maire.

Date de la convocation : 23/09/2020

Membres présents : **AMBROISE Laurette, BONNIN Gilles, BOUVARD Julie, BRULAY Flavie, FOURNIER Clotilde, GIROD Michel, GUICHARD Bertrand, LAUGERETTE Laurent, LIGEROT François, PONT Loïc, ROQUET Virginie**

Membres excusés :

Nombre de membres : exercice : 11 - Présents : 11 - Votants : 11

Secrétaire de séance : PONT Loïc

Ouverture de séance à 20h00

Mise en œuvre du dispositif de Participation citoyenne

Suite à la présentation réalisée ce jour par le Gendarmerie et notamment, le major JECQUIER, sur le dispositif « Participation citoyenne ». Il s'agit d'une démarche collective encadrée par une convention entre la Commune, la Gendarmerie et le Procureur visant à améliorer le niveau de sécurité d'un secteur donné. Des citoyens référents spécialement formés alertent, s'ils l'estiment nécessaire, les forces de police et de gendarmerie de faits de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins. Les citoyens référents sont sous l'autorité du Maire
Madame le Maire propose que la commune mette en place ce dispositif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

APPROUVE la mise en œuvre du dispositif « Participation citoyenne » au sein de la Commune de SAINT-SULPICE (01340).

AUTORISE Madame le Maire à accomplir toute diligence nécessaire à l'exécution de cette décision.

Présentation du dispositif (BGE) « Brigade de Gestion des Evènements »

Mise en place depuis lundi 28 septembre, elle instaure le principe d'une patrouille sur roue, immédiatement disponible (secteur de 35mn de route d'un point central) – service de 6h par patrouille, en rotation sur 24h. Cette patrouille permet une couverture de tous les petits « tracas » (divagation animaux, bruits,).

Lecture du compte rendu de la séance du 29/07/2020 : Adoption à l'unanimité

Subvention exceptionnelle à l'association de la cantine scolaire

L'association de la cantine scolaire a besoin de renouveler son matériel et d'acquérir de nouveaux équipements pour la préparation des repas, à savoir :

- Batteur mélangeur 5,2l pour 1056,00 € TTC
- Mixer combi pour 331,20€ TTC
- Soit pour un total de 1387,20 € TTC

Elle a sollicité les communes de St Didier d'Aussiat et de St Sulpice pour la prise en charge de cette dépense. Afin de répartir la prise en charge entre les communes, il est proposé de tenir compte du nombre de repas servis en 2019 :

	Nb repas	%	Subvention à verser
St Didier d'Aussiat	9 566	73 %	1 005,83 €
St Sulpice	3 627	27 %	381,37 €
	13 193	100 %	1 387,20 €

Le montant de la subvention à verser à l'association de la cantine s'élèverait donc à 381,37 € **arrondi à 390€.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle à la cantine scolaire, d'un montant de 390 €.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2020, article 6574, chapitre 65.

Délibération pour les tarifs de location de la salle des fêtes et du règlement intérieur.

Madame le Maire rappelle que les tarifs de la salle des fêtes n'ont pas été révisés depuis décembre 2016.

Il est procédé à la relecture des anciens tarifs et du règlement actuel.

Sylvia SERVIGNAT a en charge la remise des clefs et l'état des lieux. Compte tenu que les clefs de la salle des fêtes sont données du vendredi matin et récupérées le mardi matin, la salle est louée pour le week-end à une seule et même personne d'où la nouvelle tarification proposée :

		Habitants et associations de la commune	Habitants et associations hors commune
Location de la salle	1 jour	70 euros	non
	Week-end	120 euros	220 euros
Consommation électricité	25 cts d'euro le Kwh		
Sono	prix location : 50 €		Caution : 300 €
Caution	300 euros pour la salle 100 euros pour le ménage 1 attestation responsabilité civile à jour		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de modifier les tarifs de la location de la salle des fêtes suivant le tableau ci-dessus

APPROUVE le nouveau règlement qui est joint à la présente

DIT que ces tarifs sont applicables à partir du 1^{er} janvier 2021.

Acquisition d'un portail à un particulier

Madame le Maire expose que le portail du logement communal situé au 36B Impasse de la Cure est complètement cassé.

Il a été envisagé son changement par l'acquisition d'un neuf, coût d'environ 200€ TTC.

Monsieur LIGEROT Noël demeurant 66 Route de Chavagnats, à VANDEINS (01660), nous à proposer son portail neuf au prix de 100 € TTC, comprenant portail et portillon d'une longueur de 4,40m

Il est proposé au conseil municipal d'en faire l'acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

AUTORISE l'acquisition de ce portail pour un montant de 100 € TTC

DIT que les crédits sont prévus au budget 2020, article 615221, chapitre 11.

Décision modificative n° 01

Il y a lieu d'inscrire en section de fonctionnement, les crédits nécessaires suite à la décision d'attribuer une subvention exceptionnelle aux petits loups et à la cantine (compte 6574 pour 1400 €), qui seront compensés par l'augmentation du fonds départemental des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement TADE (compte 7381) perçu de 9000€.

Le reliquat de ce compte permettra également d'approvisionner :

- les comptes d'indemnités élus (6531), IRCANTEC (6533), URSSAF (6543) et formations des élus (6535), pour respecter la délibération attribuant les indemnités du 03/07/2020,
- ainsi que le compte Personnel (6216) pour les primes du COVID et heures complémentaires de l'agent technique,
- le compte « autre matières et fournitures » (6068) pour l'achat des masques et gel qui n'était pas prévu,

Désignation	Augmentation crédits	Augmentation crédits
7381 – Fonds départemental (TADE)		9 000 €
6574 – Subvention aux associations	1 400 €	
6531 – Indemnités des élus	3 700 €	
6533 - IRCANTEC	150 €	
6534 - URSSAF	450 €	
6535 – Formation des élus	205 €	
6216 – personnel	1 595 €	
6068 – Autre matières et fournitures (masques)	1 500 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	9 000 €	9 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

APPROUVE la décision modificative n° 01 du budget principal.

Information rentrée scolaire 2020/2021

L'école accueille 143 élèves (99 de St Didier et 44 de St Sulpice), soit 95 familles (66 de St Didier et 29 de St Sulpice)

Pour rappel en 2019/2020 : 138 élèves (99 élèves de St Didier et 39 de St Sulpice), 91 familles (66 de St Didier et 25 de St Sulpice).

Au niveau des agents communaux, afin de respecter le protocole sanitaire, une ATSEM fait 1h de plus pour aider à la désinfection du mobilier le soir et un agent supplémentaire a été recruté jusqu'aux vacances de Noël pour compléter l'entretien en élémentaire.

Questions et informations diverses

Point sur les AG : (Sou des écoles, cantine, Petits loups et tennis):

La conjoncture du COVID19 n'a pas permis de réaliser toutes les manifestations prévues, mais les dépenses de fonctionnement étant moindre, les résultats restent dans l'ensemble à l'équilibre. Une solidarité renforcée s'est mise en place entre les associations.

- Compte rendu AG du Sou des Ecoles (15/09/2020) :

Association loi 1901 qui existe depuis 1967, elle réunit une dizaine de parents bénévoles. Elle finance en partie les activités extra scolaires en relation avec le projet éducatif de l'école de St Didier/St Sulpice comme le voyage à Paris qui a lieu tous les 3ans. Elle est financée en partie par une cotisation annuelle et stable de 15 € demandée aux familles en début d'année et par des manifestations organisées tout au long de l'année.

La présidente Mme Solen Bernigaud a évoqué les difficultés liées au contexte sanitaire ayant empêché la réalisation de bénéfices liées aux manifestations habituelles ; néanmoins, celles faites avant ou après voire pendant la crise ont permis de dégager un solde positif de 3382,08€.

Un chèque a d'ailleurs été remis par le sou à l'association des petits loups ainsi qu'à celle de la cantine ; un très beau geste qui témoigne de la solidarité et d'une réelle coopération entre ces 3 associations.

- Compte rendu AG de la cantine (24/9/2020) :

Mr Jean Noel GAILLARDON président de cette association loi 1901 créée en 1968, a présenté un bilan positif de 666,43€, qui d'après sa trésorière est dû au soutien de l'état avec le remboursement du chômage partiel ; l'association ayant dû annuler comme les autres associations les manifestations qui auraient dû venir en soutien des recettes en raison du contexte sanitaire. De plus, une diminution des repas a été constatée notamment en raison du confinement.

Le président a présenté le nouveau projet pédagogique en matière de restauration en même temps que le nouveau cuisinier (Mr Rodolphe BOIS) qui s'inscrit dans cette démarche : proposer des menus utilisant des produits bruts, locaux et proposant des plats autour de la cuisine du monde.

Enfin, il a été ré exprimé la volonté de collaborer plus étroitement entre les différentes associations en lien avec l'école.

- Compte rendu AG les petits loups (22/09/2020) :

Association qui assure le mode de garde périscolaire et l'accueil en centre de loisirs à la différence du sou des école, il y a un personnel rémunéré (une directrice et 3 agents pour encadrer les enfants)

Le bilan pour l'année 2019 est positif en partie grâce aux subventions, à la hausse des inscriptions au centre de loisirs et aux manifestations réalisées en 2019 et qui dégagent un résultat positif de 1929,26€.

Au global une augmentation de la fréquentation : 176 enfants accueillis en 2019 contre 130 enfants en 2018. La directrice Nadia a évoqué son projet éducatif « prévenir et sensibiliser » tourné vers l'écologie, le vivre ensemble et la solidarité avec des projets autour de la danse, de la musique...

En pratique, les manifestations habituelles sont prévues dans la mesure du possible et les petits loups comptent investir dans un nouveau logiciel de gestion sur le modèle de celui de la cantine « ropach ».

- Compte rendu AG Tennis (04/09/2020) :

Le nouveau président, Mr Vincent QUIVET a évoqué une année difficile avec l'annulation de plusieurs manifestations en raison du contexte sanitaire et un nombre de licenciés en baisse. Un bilan positif néanmoins de 4395,16 dû en partie aux manifestations qui ont pu être réalisées avant la crise sanitaire et initiées par le nouveau professeur de tennis. Des initiatives à poursuivre si le contexte sanitaire le permet.

A noter le soutien des licenciés notamment les dons des cotisations par le biais d'une cagnotte ouverte par le ministère des sports « soutien ton club »

- Point sur rapport ALEC01 (bâtiments communaux) :

Présentation des tableaux de suivi de consommation (électricité, eau, éclairage public) ci-jointe
L'association devrait passer prochainement en société.

- Point sur réunion SIEA (21/09/2020)

La commission énergie du SIEA gère la fibre et coordonne les membres de l'énergie (photovoltaïque et éclairage public)

PCAET : Plan Climat Air Energie et Territoire

Une Société d'Economie mixte a été créée en septembre 2020 et regroupe le SIEA, le département, certaines EPCI et des partenaires privés

- Pétition contre DP poulailler Marichaud

Madame le Maire fait lecture d'une pétition qui a été reçue en mairie, signée par 23 habitants. Elle porte sur les interrogations suivantes :

- L'objet de la Déclaration préalable est incohérent entre poulailler et élevage
- Avenir de cette exploitation pour les années à venir
- Non affichage momentané de la pancarte d'information sur site

Madame le Maire rappelle que le projet respecte les règles d'urbanisme.

Après discussion avec l'ensemble du conseil municipal, il est demandé de proposer une intervention de M. et Mme MARICHAUD lors du prochain conseil municipal, afin d'échanger sur les interrogations des habitants afin d'apporter une réponse.

- M. Gilles BONNIN fait part que Mme PELLETIER a effectué le ménage dans l'église avant la messe du 15/08 et s'interroge sur les conséquences en cas d'accident. Madame le Maire a répondu que, depuis des années, Mme PELLETIER a souhaité effectuer le ménage. Elle ajoute que l'agent l'avait fait le 12/08. Il est proposé d'envoyer un courrier à Mme PELLETIER afin de ne plus intervenir pour effectuer le ménage en raison du risque d'accident.

- M. Gilles BONNIN fait également remarquer que les containers sont régulièrement victime des dépôts sauvages. Se renseigner auprès de CA3B qui a la compétence : pour éventuellement délibérer pour augmenter le tarif de la contravention dans le cadre du pouvoir de police du Maire ; et pour agrandir l'ouverture des containers (fut de bière). Clôturer l'espace afin d'éviter l'envol de cartons sur les terres voisines.

- M. Gilles BONNIN fait remarquer un manque de communication entre voisins, surtout lorsque des fêtes sont prévues. Un mot dans les boites aux lettres voisines serait le bienvenu

Les deux points précédents feront l'objet d'une information sur panneau Pocket

- Laurette AMBROISE interroge sur le fonctionnement de l'arrachage de l'ambrosie sur le bord des routes. Madame le Maire répond que sur le domaine public, l'agent et l' élu référent, Loïc PONT, ont la charge d'arracher les pieds. Ben entendu, les habitants doivent collaborer notamment sur la transmission des lieux. M. Loïc PONT répond qu'il a fait le tour des chemins de la commune pour arracher les pieds en juillet. Laurette AMBROISE répond qu'il s'agissait des remarques avant l'été.

Lever de séance à 23h00.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SAINT SULPICE LE 30 SEPTEMBRE 2020

Le prochain Conseil Municipal sera à fixer (à priori en décembre).

